

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 209

Paris, le 14 janvier 2004

Réforme du statut des ITPE à l'ordre du jour du CTPM du 27 janvier 2004 ...

Rien n'est écrit !

Cher(e) camarade,

Le 12 janvier nous a été transmis l'ordre du jour du CTPM du 27 janvier 2004. La réforme du statut du corps des ITPE y figure en point principal. Pour autant, nous n'en connaissons toujours pas le contenu, aucun projet de décret ne nous ayant été communiqué !

Une réunion interministérielle d'arbitrage est envisagée dans les jours qui viennent. Cet arbitrage conditionne totalement le contenu et le sens de la réforme statutaire.

Les éléments de blocage à l'interministériel (cloisonnement entre corps de A-Type et corps de A+) ne semblent pas levés, malgré la pertinence des démonstrations portées par notre ministère.

Par conséquent, **l'action fax élargie au ministère du Budget et à celui de la Fonction Publique doit être poursuivie et amplifiée sans relâche** car :

- c'est bien celle ci qui a été et reste toujours déterminante pour la poursuite et l'aboutissement favorable du processus de discussions interministérielles ;
- seule la mobilisation massive et continue des ITPE permettra la concrétisation du statut dans le sens revendiqué.

Aussi, chaque ITPE doit continuer d'intervenir chaque jour auprès des ministres de l'Équipement, du Budget et de la Fonction Publique.

Je sais pouvoir toujours compter sur l'indéfectible mobilisation de chacun pour permettre que les discussions interministérielles largement engagées aboutissent favorablement.

Bien cordialement.

**Pascal PAVAGEAU,
Secrétaire Général**